

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Conseil municipal du 25 mars 2021

SOMMAIRE

I-	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
	Les recettes réelles de fonctionnement.....	3
	Les dépenses réelles de fonctionnement.....	5
	Le virement à la section d'investissement (autofinancement)	6
II-	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	7
	Les recettes d'investissement	7
	Les dépenses d'investissement	8
	ANNEXE 1 : EQUILIBRE GENERAL DU BP 2021	11

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRE		BP 2020	BP 2021	Evolution 2021/2020
013	Atténuation de charges	100 000 €	50 000 €	-50,0%
70	Produits des services	1 125 289 €	1 210 643 €	7,6%
73	Impôts et taxes	10 187 491 €	10 373 991 €	1,8%
74	Dotations et participations	1 812 108 €	1 859 006 €	2,6%
75	Autres produits de gestion courante	8 585 €	9 185 €	7,0%
<i>sous-total recettes de gestion courante</i>		<i>13 233 473 €</i>	<i>13 502 825 €</i>	<i>2,0%</i>
77	Produits exceptionnels	- €	33 921 €	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		13 233 473 €	13 536 746 €	2,3%

Ces dépenses et recettes sont dites **réelles**, si elles donnent lieu à décaissements et encaissements.

Au global, les recettes réelles¹ de fonctionnement augmentent de 2,3% par rapport au BP 2020 pour s'ajuster à l'augmentation des charges correspondantes.

La fiscalité progresse de 1,8% sans augmentation des taux des impôts locaux. Cette hausse modérée s'explique principalement par :

- La revalorisation forfaitaire des bases fiscales : +0,2% pour la taxe foncière en ce qui concerne les locaux d'habitation conformément aux dispositions de la Loi de finances pour 2021 ;
- La dynamique des bases fiscales : chaque année, de nouveaux logement et locaux professionnels entrent dans les bases de taxes foncières ;
- Le réajustement de la prévision relative aux droits de mutation perçus par la commune à 650 k€ (+ 50 k€). Il s'agit toujours d'une prévision prudente au regard du réalisé des années précédentes, qui se justifie par la forte volatilité d'un produit fiscal dépendant du marché de l'immobilier sur la commune.

De nombreuses incertitudes demeurent sur le montant des recettes fiscales pour 2021 en raison de la réforme relative à la suppression de la taxe d'habitation et à sa compensation partielle liée au transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En effet, à compter de 2021, la commune ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation, cet impôt étant nationalisé pour les 20% de contribuables au niveau national (environ 40% au niveau de Francheville) qui restent assujettis à cette taxe. Ces contribuables bénéficieront cependant d'un dégrèvement de 30% sur leur taxe d'habitation en 2021 et de 65% en 2022 avant sa suppression totale en 2023.

¹ Les recettes et dépenses qui sont dites réelles sont celles qui donnent lieu à des flux financiers réels (encaissements et décaissements)

En l'absence de communication par l'Etat des données prévisionnelles, les estimations ont été réalisées en interne comme suit :

	Exercice 2021		
	Bases estimées	Taux proposé	Produit attendu
Taxe d'habitation			
Taxe foncière bâti*	20 349 360	31,54%	6 418 188,00 €
Taxe foncière non bâti	48 864	70,68%	34 537,00 €
Compensation Etat			2 567 275,00 €
TOTAL			9 020 000,00 €

* Le taux de taxe foncière est calculé en additionnant le taux 2020 de la commune (20,51%) et le taux 2020 de l'ex-part départementale de la Métropole (11,03%)

Le chapitre 74 recouvre principalement les dotations de l'Etat, les compensation d'exonération d'impôts locaux et les subventions de la CAF. Ce poste est en augmentation de 2,6% par rapport au BP 2020 en raison principalement :

- De la baisse, moins importante que les années précédentes, de la dotation forfaitaire versée annuellement par l'Etat (-15 k€) ;
- De l'augmentation des subventions versées par la Caisse des Allocations Familiales (CAF) par rapport à 2020 suite à la contractualisation de la pause méridienne (+63 K€)
- Du versement attendu de la subvention de l'Etat pour prendre en charge partiellement l'achat de masques réalisé en 2020 (20 k€).
- Du versement attendu de la subvention de la Métropole de Lyon afin de financer les actions relatives au Projet Nature Yzeron (PNY) dont Francheville à la charge sur la période 2021-2023 (17 k€).

A noter que des inscriptions budgétaires sont prévues au chapitre 77 relatif aux produits exceptionnels. La commune attend en effet le versement d'indemnités de la part de son assureur ce qui justifie cette inscription au stade du budget primitif.

Les dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRE		BP 2020	BP 2021	Evolution 2021/2020
011	Charges à caractère général	2 736 849 €	2 806 866 €	2,6%
012	Dépenses de personnel	7 922 977 €	8 016 590 €	1,2%
014	Atténuation de produits	401 123 €	471 123 €	17,5%
65	Autres charges de gestion courante	1 052 117 €	1 121 934 €	6,6%
<i>sous-total dépenses de gestion courante</i>		<i>12 113 066 €</i>	<i>12 416 513 €</i>	<i>2,5%</i>
66	Charges financières	170 877 €	159 976 €	-6,4%
67	Charges exceptionnelles	34 800 €	29 800 €	-14,4%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		12 318 743 €	12 606 289 €	2,3%

Les charges à caractère général permettent à la collectivité d'assurer ses missions, est budgété à hauteur de 2 807 k€, en augmentation de 2,6% par rapport au BP 2020. Cette augmentation s'explique principalement par des dépenses nouvelles portées en 2021 par la commune pour les nouveaux services suivants :

- Une enveloppe de 25 k€ est prévue pour permettre des achats relatifs à la crise sanitaire (masques, produits d'entretien...) et répondre à des augmentations de prix sur des produits très demandés (exemple des gants et équipement pour les agents d'entretien) ;
- Comme vu précédemment, la commune porte cette année le budget relatif au PNY ce qui implique un budget supplémentaire de 17 k€ (intégralement financé par la Métropole, cf. *supra*) ;
- Un budget de 15 k€ est également prévu dans le cadre de la convention signée début 2020 entre la commune et la Métropole de Lyon pour transférer à cette dernière une partie des demandes d'autorisation d'urbanisme. Il s'agit donc de rémunérer la Métropole pour l'instruction, par ses propres services, des dossiers transmis par la commune.

Les dépenses de personnel progressent de 1,2% par rapport au BP 2020. Cette prévision tient compte du niveau des dépenses de personnel à la fin de l'année 2020, de la création d'un poste de policier municipal ainsi que de l'effet dynamique relatif au Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT +2% par an). Ce taux d'évolution suppose de maintenir les efforts entrepris depuis plusieurs années de maîtrise de ce poste budgétaire, particulièrement dynamique, en continuant de fonctionner à effectifs constants. A noter que dans le cadre de la renégociation du contrat d'assurance statutaire, délégué au Centre de Gestion du Rhône, la commune a fait le choix de diminuer son niveau de garantie (en s'auto assurant, notamment, sur les congés pour maladie ordinaire compte tenu de la baisse de l'absentéisme sur ce type de risque) ce qui permet de diminuer de 24% la prime versée à l'assureur (- 33 k€).

Le chapitre 014 augmente sensiblement par rapport à 2020 (+ 18%). Cette variation s'explique par l'augmentation de la pénalité SRU (+ 70 k€) en 2021 car la commune ne peut déduire de cette pénalité que 9 k€ de subventions versées en 2019 contre 90 k€ l'an passé, compte tenu de la volatilité du nombre de logements aidés et livrés. Les autres postes (attribution de compensation versée à la Métropole et contribution au FPIC²) sont quant à eux stables par rapport au BP 2020.

² Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le chapitre 65, qui correspond principalement aux subventions et participations, est en augmentation de 6,6%. Le soutien au Centre communal d'actions sociale (CCAS) au Centre social Michel Pache ainsi qu'aux autres associations est globalement maintenu en 2021, comme en 2020, malgré l'activité perturbée des associations consécutive à la pandémie. A noter qu'une nouvelle dépense figure au BP 2021, à savoir le versement d'une contribution exceptionnelle au syndicat intercommunal Aquavert pour la construction d'un nouveau centre aquatique.

CHAPITRE		BP 2020	BP 2021	Evolution 2021/2020
65	Autres charges de gestion courante	1 052 117 €	1 121 934 €	7%
	<i>subventions aux associations (hors Centre social)</i>	155 065 €	154 565 €	0%
	<i>subvention au Centre social Michel Pache</i>	193 600 €	193 600 €	0%
	<i>participation au CCAS</i>	455 550 €	455 550 €	0%
	<i>participation Aquavert</i>		77 274 €	
	<i>indemnités et formation des élus</i>	182 160 €	185 500 €	2%
	<i>autres</i>	65 742 €	55 445 €	-16%

Enfin, concernant les charges financières (chapitre 66), la commune devrait encore profiter d'un contexte de taux bas. Une enveloppe de 160 k€ est inscrite en diminution de 6% par rapport à 2020.

Le virement à la section d'investissement (autofinancement)

Ces dépenses et recettes sont dites **réelles**, c'est-à-dire qu'elles donnent lieu à décaissements et encaissements. Ces opérations réelles sont complétées au budget par les opérations **d'ordre**, qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie mais qui répondent à des obligations comptables (amortissements de biens et subventions, production immobilisée) ou à des mécanismes budgétaires (reprise du résultat reporté, provision pour dépenses imprévues). Ces données, intégrées au budget, permettent de déterminer **le virement prévisionnel de la section de fonctionnement, et soulignent l'importance de la détermination de la municipalité à dégager l'autofinancement** nécessaire à un programme d'investissement jamais atteint, compatible avec des recettes contraintes et sans augmenter les taux communaux d'imposition, tout en terminant le mandat avec un endettement compatible avec le financement d'équipements futurs. Cette stratégie exprime les efforts de la collectivité pour autofinancer les dépenses d'investissement (équipement et remboursement du capital de la dette) **sans actionner le levier fiscal**.

BP 2021 - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
dépenses réelles	12 606 289,00 €	recettes réelles	13 536 746,00 €
amortissement	450 000,00 €	production immobilisée	30 000,00 €
dépenses imprévues	100 000,00 €	résultat reporté	1 888 335,31 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 156 289,00 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 455 081,31 €

	15 455 081,31 €
	- 13 156 289,00 €
détermination du virement	2 298 792,31 €

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 15 455 081,31 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 2 298 792,31 €.

Ce virement est complété de la dotation aux amortissements (450 000 €), qui est affectée au chapitre 040. Ensemble, ces deux flux matérialisent l'autofinancement prévisionnel du BP 2021.

A noter que, comme chaque année, une enveloppe supplémentaire pour dépenses imprévues est budgétée à hauteur de 100 000 € (ex/ réactivité pour les coûts imprévus de la pandémie 2020 et 2021).

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

CHAPITRE		BP 2020 hors RAR	BP 2021 hors RAR	Evolution 2021/2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	755 000 €	295 000 €	-61%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 119 146 €	1 224 322 €	9%
13	Subventions d'investissement	137 016 €	172 158 €	26%
16	Emprunts (hors revolving)	- €	807 704 €	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors travaux d'office)		2 011 162 €	2 499 184 €	24%

Des recettes propres viennent financer exclusivement les dépenses d'investissement. Il s'agit :

- du FCTVA (dotation de l'Etat sur les investissements réalisés en n-1) et de la taxe d'aménagement (reversée partiellement par la Métropole de Lyon) : inscrites au chapitre 10, ces recettes sont respectivement budgétées à hauteur de 270 000 € et de 25 000 €. Les investissements réalisés en 2020 étant moins élevés que ceux réalisés en 2019, les recettes de FCTVA en sont mécaniquement réduites ;
- des subventions d'investissement (chapitre 13) versées par les partenaires financiers de la commune pour un montant estimé de 172 k€. Le détail de ces recettes prévisionnelles est le suivant :

Projet	Financier	Montant attendu en 2021
Réhabilitation d'un logement d'urgence au Châter	Région Auvergne-Rhône-Alpes	15 000 €
Extension de l'aire de jeux du Bruissin	Région Auvergne-Rhône-Alpes	15 000 €
Accessibilité	Etat (DETR)	26 500 €
Performance énergétique Groupe scolaire du Châter	Etat (DETR et DSIL)	31 050 €
Travaux dans les gymnases	Etat (DETR)	27 702 €
Sécurisation des bâtiments communaux	Etat (DSIL)	6 906 €
Financement du Projet Nature Yzeron (PNY)	Métropole de Lyon	50 000 €

Au chapitre 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la couverture du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2020, conformément à la délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2020.

Enfin, et afin d'équilibrer le budget, il est autorisé un recours à l'emprunt à hauteur de 808 k€ environ. Il s'agit d'un montant prévisionnel qui sera réévalué en fonction des réalisations de l'exercice 2021.

La commune bénéficie également de recettes reportées de l'exercice 2020 à hauteur de 139 k€. Il s'agit intégralement de subventions d'investissement accordées par l'Etat et la Région pour lesquelles les appels de fonds n'ont pas encore été réalisés.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 3,9 M€ en 2021. On distingue au sein de cette catégorie les dépenses d'équipement (travaux, mobiliers, véhicules, équipements informatiques...) des dépenses relatives au remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement progressent fortement en 2021 (+ 54 %).

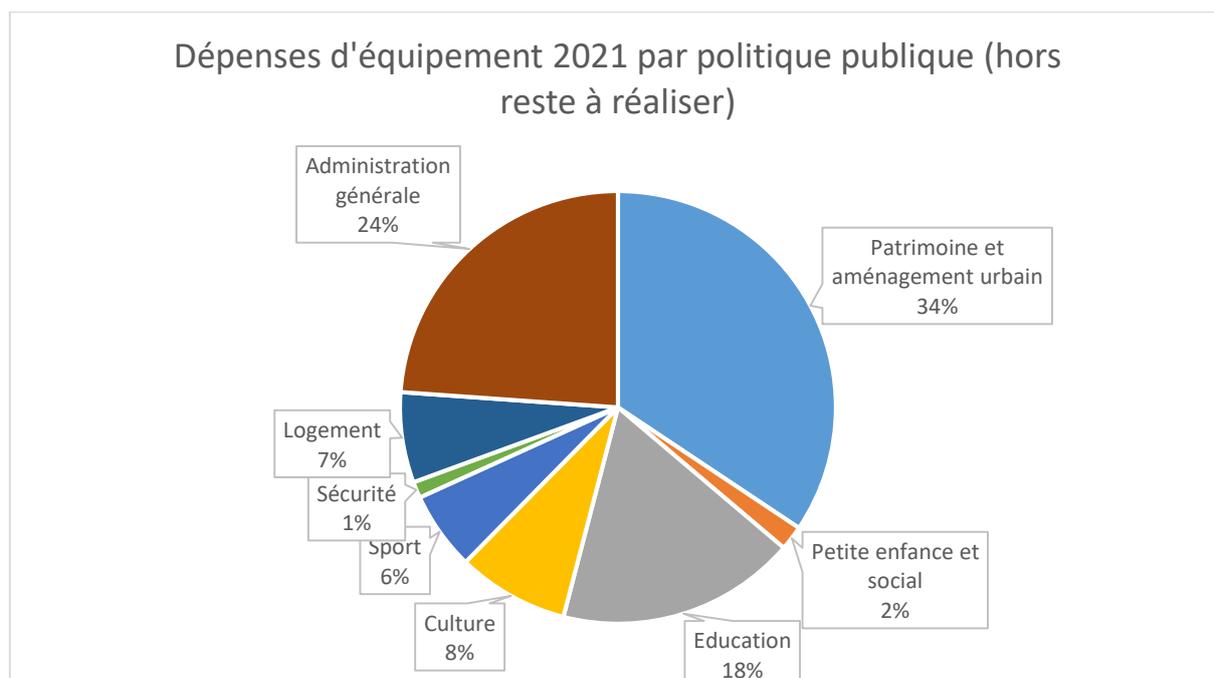
Au BP 2021, elles sont budgétées à hauteur de 3,1 M€, soit 1/6 du plan d'investissement du mandat, ce qui est conséquent pour la 1^o année de mandat.

CHAPITRE		BP 2020 hors RAR	BP 2021 hors RAR	Evolution 2021/2020
20	Immobilisations incorporelles	123 528 €	155 000 €	25%
204	Subventions d'équipement versées	94 000 €	94 000 €	0%
21	Immobilisations corporelles	1 015 663 €	2 541 654 €	150%
	Opérations d'équipement	779 018 €	318 000 €	-59%
	<i>sous-total Dépenses d'équipement</i>	<i>2 012 209 €</i>	<i>3 108 654 €</i>	<i>54%</i>
16	Emprunts (hors revolving)	865 000 €	785 000 €	-9%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors travaux d'office)		2 877 209 €	3 893 654 €	35%

Les dépenses d'équipement atteignent 3,1 M€ en 2021. Ces dépenses se répartissent entre investissements courants (gros entretien et renouvellement du patrimoine communal) et grands projets (nouveau parc sportif, acquisitions foncières...) comme suit :

Axe / projet	montant en k€
Matériels techniques, véhicules et équipements informatiques	386
Rénovation thermique et performance énergétique des bâtiments	304
Accessibilité, sécurisation et mise aux normes du patrimoine	214
Amélioration et gros entretien des bâtiments	150
Espaces publics et cadre de vie	179
Logement social	30
Informatique dans les écoles (renouvellement)	27
sous-total investissements courants	1 290
Aménagement urbain	604
Relocalisation des services	431
Travaux dans les logements communaux	180
Réaménagement crèche et école du Châter	162
Rénovation des gymnases et création de tennis couverts	100
Renouvellement de l'infrastructure informatique et téléphonique	75
Gestion patrimoniale du Fort du Bruissin	60
Cimetières	56
Projet Nature Yzeron (financement Métropole)	50
Projets participatifs	50
Vidéo-protection	30
Relocalisation restaurant du Châter	20
sous-total grands projets	1 818
TOTAL programme investissement 2021	3 108

Ces dépenses d'équipement sont également ventilées par politiques publiques, ce qui permet de mettre en lumière les secteurs d'intervention de la commune pour l'année 2021 :



A ces 3,1 M€ d'investissements nouveaux s'ajoutent les dépenses reportées des années précédentes qui ont été engagées mais pas encore réalisées (principe des reste-à-réaliser). Ce sont ainsi 757 k€ de dépenses d'équipement supplémentaires, **ce qui porte le budget total pour 2021 à 3,9 M€.**

A noter qu'il est également prévu en dépenses d'investissement, une enveloppe pour dépenses imprévues de 100 k€ à l'instar de la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 5 491 736,39 € grâce à un emprunt d'équilibre de 807 703,79 €.

ANNEXE 1 : EQUILIBRE GENERAL DU BP 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 12 706 K€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 15 425 K€
CHARGES GENERALES 2 807 K€	PRODUITS DES SERVICES 1 211 K€
DEPENSES DE PERSONNEL 8 017 K€	IMPOTS ET TAXES 10 374 K€
AUTRES CHARGES COURANTES 1 122 K€	DOTATIONS ET SUBVENTIONS 1 859 K€
ATTENUATION DE PRODUITS 471 K€	ATTENUATION DE CHARGES 50 K€
FRAIS FINANCIERS 160 K€	AUTRES PRODUITS 9 K€
DEPENSES EXCEPTIONNELLES 30 K€	RECETTES EXCEPTIONNELLES 34 K€
DEPENSES IMPREVUES 100 K€	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 1 888 K€
AUTOFINANCEMENT (VIREMENT ET AMORTISSEMENT NET) 2 719 K€	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT* 5 357 K€	RECETTES D'INVESTISSEMENT* 5 357 K€
REMBOURSEMENT DETTE 785 K€	AUTOFINANCEMENT 2 719 K€
DEPENSES DEQUIPEMENT 3 109 K€	
DEPENSES REPORTEES 757 K€	EMPRUNT 808 K€
DEPENSES IMPREVUES 100 K€	SUBVENTIONS ET DOTATIONS 1 691 K€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 607 K€	RECETTES REPORTEES 139 K€

* Hors opérations patrimoniales et travaux d'office équilibrées en dépenses et recettes